

# Du Kartié au quartier : quel développement urbain à La Réunion ?

Michel Watin

► **To cite this version:**

Michel Watin. Du Kartié au quartier : quel développement urbain à La Réunion?. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, Faculté des Lettres et Sciences humaines (Université de La Réunion), 2007, Colloque “ Equilibres environnementaux, énergies renouvelables et développements urbains ”, pp.87-100. hal-02343104

**HAL Id: hal-02343104**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02343104>**

Submitted on 1 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Du *kartié* au quartier : quel développement urbain à La Réunion ?

---

Les travaux récents des géographes et autres sociologues urbains (DiMéo, 1998 ; Paquot, 1994 entre autres) montrent que l'extension urbaine est inéluctable. J. Rémy et L. Voyé (1992) ont théorisé ce passage de la ville à l'urbain : ils indiquent que ce processus, conséquence de l'urbanisation, modifie les conditions de la cohésion sociale. Alors que les quartiers, constitués autour du centre-ville, produisent une forme d'interconnaissance (« ici, tout le monde se connaît »), l'espace urbain, déterminé par le flux généralisé des individus, des biens et des messages, développe une « sociabilité de l'anonymat », caractéristique des sociétés individualistes de masse (Wolton, 1997).

Dès lors, la question qui se pose est celle de la capacité de la ville qui s'agrandit de garantir une cohésion sociale minimale. Car on peut effectivement se demander si l'extension urbaine ne produit pas, mécaniquement, des formes spatiales incompatibles avec les modes de vie de populations trop rapidement projetées dans un urbanisme qu'elles ne maîtrisent pas. En effet, dans les sociétés individualistes de masse, les groupes sociaux défavorisés attachent de l'importance au territoire et valorisent l'enracinement dans un quartier où les individus trouvent solidarité et entraide indispensables à leur survie ; inversement, les groupes sociaux favorisés, et particulièrement les « classes moyennes » qui « valorisent positivement la mobilité » trouvent dans ces formes spatiales des conditions propices à l'individualisme, caractéristique de la modernité (Rémy et Voyé, 1992).

La société réunionnaise en profonde mutation n'échappe pas à ce processus : les villes s'étendent (Jauze, 1997 ; Chatelain, 1993), la modernité s'empare du territoire, l'espace urbain progresse. Dans le même temps, la structure sociale montre l'importance des couches

défavorisées par rapport à une classe moyenne naissante et encore numériquement faible : ainsi l'île compte un peu plus de 30 % de chômeurs, 75 000 bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion<sup>1</sup>, tandis que du strict point de vue des Professions et Catégories Sociales, on compte 10 % d'individus pouvant se réclamer de la classe moyenne<sup>2</sup>. Dans ces conditions, et face à l'extension urbaine, on peut se demander comment garantir la cohésion sociale à La Réunion : on note en effet, sur la base d'observations *in situ* menées depuis 1980 (Watin, 2005), que se construisent des quartiers nouveaux dont la structure et l'organisation sont en rupture avec les espaces produits dans l'histoire par la société créole et que ces quartiers nouveaux grignotent progressivement les quartiers créoles jusqu'à les faire disparaître.

Est-on réellement, sous prétexte de modernisation, condamné à cette pratique dure de l'aménagement de la ville ? Peut-on envisager, entre interconnaissance et anonymat, des solutions intermédiaires ? Comment peut-on, dans cette perspective, envisager le rôle des espaces publics urbains ?

On se propose ici d'examiner les conditions de l'extension des villes de La Réunion en s'intéressant d'abord aux caractéristiques du quartier<sup>3</sup> créole (que l'on écrira *kartié*<sup>4</sup> *kréol* ou plus simplement *kartié*), puis à celles du quartier, produit de la modernisation et de l'extension urbaine, pour, au final considérer les principes de

---

<sup>1</sup> INSEE, TER 2006-2007.

<sup>2</sup> Recensement Général de la Population 1999 : 3,1 % de cadres, et de professions intellectuelles supérieures et 8,7 % de professions intermédiaires.

<sup>3</sup> Durant la période coloniale, le terme « quartier » désigne un écart dépendant administrativement (parfois éloigné) d'une ville et correspondant généralement à une paroisse. A mesure de l'accroissement démographique, ces quartiers sont érigés en communes qui gardent leur nom paroissial : ainsi Saint-Louis et Saint-Joseph, dépendant de Saint-Pierre, deviennent communes en 1768 et 1830. Voir Eve (2000).

<sup>4</sup> J'emploie à dessein la graphie créole dite *lékritir 77* pour marquer la différence entre les formes de quartier. Le pluriel n'est pas marqué dans cette graphie. On remarquera que le vocable « quartier » se prononce de la même façon en français et en créole. Cette identité de prononciation n'est pas sans poser problème lors des opérations d'aménagement de « quartier » : de quel « quartier » parle-t-on ? A quelle réalité fait-on référence ? du quartier des « techniciens » ou du *kartié* des habitants ? Et lorsque se tient une réunion de concertation, quelles sont les références profondes de chacune des parties qui travaillent à la réhabilitation du « quartier » ?

l'espace public urbain au secours d'un développement qui présente aujourd'hui un aspect très manichéen.

### **Le quartier créole ou le *kartié***

La société créole s'est construite à partir d'une logique de territoire inspirée à la fois des principes du système de Plantation (Mintz, 1960, Benoist, 1983, Fuma, 1989), particulièrement opérante sur la bande littorale de l'île et de l'organisation d'une société paysanne (Benoist, 1983) qui s'établit sur les hauts des planèzes, dans les « cirques » et les « plaines » de La Réunion.

Dans les « Bas », S. Fuma (1979) montre comment, au cours de la période esclavagiste (1687-1848) (Desport, 1989), les *kan* des esclaves, aménagés sur les propriétés des maîtres situées dans la « ceinture sucrière », sont à l'origine de *kartié* actuels et dont les noms, transmis au fil de l'histoire, font partie de la toponymie contemporaine.

De tels *kan* se retrouvent ensuite en bordure de la ville coloniale, comme, pour Saint-Denis, le *kan Calixte* ou le *kan Ozoux* dont les noms subsistent à ce jour. Il s'agit d'établissements précaires de familles d'anciens esclaves affranchis ou de « libres de couleurs » venus chercher du travail en ville.

Plus tard, au moment de « l'industrialisation » de la culture de la canne, le *kartié* se développe à coté d'une usine, d'un « établissement » [*tablisman*] dont il prend le nom comme au Gol (J. et R. Potier, 1973), à Bois Rouge (M. Marimoutou, 1989) ou Savannah à Saint-Paul. Pour J. Benoist (1983), le *kartié* est un ensemble « formé de petits groupes de cases » où « vivent en général des individus qui ont une filiation commune » et qui fonctionne comme « une communauté de voisinage parcourue d'un réseau de relation et de tension ». Dans cette société sucrière, c'est au « niveau du quartier » que « s'effectue l'intégration sociale pour les propriétaires, les colons et les ouvriers agricoles ».

Dans la « société paysanne » des « Hauts » de l'île (J. Benoist, 1983), les *kartié* se sont formés au hasard des migrations des populations, venues occuper, sur les planèzes, les parties hautes non exploitées des grandes propriétés s'étendant « du battant des lames

au sommet des montagnes », ou dans les « Cirques » et les « Plaines », des terres mises en concession après l'affranchissement de 1848.

Ainsi, à Be Cabot, au fin fond du cirque de Salazie, C. Vogel (1980) montre comment les alliances conclues entre familles venues exploiter « la paille choucou » puis le géranium à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1890), ont produit une « population régionale » composée de « lignées locales » entre lesquelles s'instaurent « des flux de redistribution » concernant à la fois les terres, les biens et les individus.

Plus largement, P. Ottino (1996) met en évidence la constitution de *kartié*, à la Plaine-des-Palmistes, au Dos-d'Âne (Cap-Noir), à Salazie (Mare-à-Martin, Grand-Ilet), à partir de la dynamique des parentèles, « ou plus exactement leurs fractions localisées territorialement dans un finage défini », qui définissent « les espaces à l'intérieur desquels les parcelles de terres constitutives des patrimoines conjugaux sont constamment distribuées et redistribuées ».

A la Plaine-des-Cafres, on montre comment la dynamique foncière et les stratégies familiales produisent, après une première mise en concession (1850), des isolats matrimoniaux qui sont à l'origine des nombreux *kartié* (Grande Ferme, Petite Ferme, Ravine Blanche etc.) dans cette région d'altitude (Watin, 1982).

Pour la période plus récente correspondant au développement de la culture du géranium (à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à « la crise », vers 1965-1970), les hauts de l'ouest et du nord de l'île vont être le théâtre de l'implantation de nombreux *kartié*.

Ainsi J. Pelletier (1982) a décrit l'installation de familles venues du Tampon [*bann Tampon*] à La Chaloupe (Saint-Leu) pour défricher la forêt et planter du géranium. Le *kartié* qui se crée alors fonctionne comme « un isolat matrimonial extrêmement dense », la population apparaissant comme « très homogène et très stable », « chacun étant parent de tout le monde » au point qu'« inévitablement, toute relation sociale ou économique se double d'une relation de parenté ».

La ville réunionnaise elle-même peut être décrite comme un assemblage de *kartié* accolés au centre historique qui lui aussi, fonctionne comme un *kartié* ainsi que le montre P. Trouilloud (1981) pour le « damier historique » de Saint-Denis. E. Wolff (1991) décrit,

pour sa part, le fonctionnement du *kartié* du Chaudron, premier grand ensemble d'immeubles à La Réunion, souvent considéré comme la « banlieue de Saint-Denis », lui-même divisé en entités plus petites comme le *kartié* Cow-boy ou le *kartié* Caltex.

La littérature réunionnaise s'est également emparée des *kartié* qu'elle met en scène comme le fait A. Cheynet (1977) en situant son roman *Les Muselés* dans le quartier Carrosse à Saint Gilles. Ou encore comme le fait A. Gauvin (1980) lorsqu'il écrit, à propos de Quartier 3 Lettres (Saint Leu) :

c'était surtout sa rue se lovant comme un congère en sommeil entre quelques magasins longtemps, des boutiques fanées, des maisons aujourd'hui la misère et trois fours à chaux qui enfumaient la saison sèche.

Et d'ajouter :

le quartier est cerclé dans les hauts par une mince route asphaltée... de temps en temps la route saute un radier et traverse un autre quartier (un petit village) : les Colimaçons, La Chaloupe, La Fontaine, l'Étang.

### **Le *kartié* comme espace social**

Le *kartié* d'aujourd'hui, qu'il soit situé dans les Hauts et dans les Bas de l'île, en ville ou dans les écarts, procède de cette histoire singulière. Il constitue, comme a pu l'écrire G. Condominas (1980), un espace social caractérisé par les relations particulières du groupe à l'espace, au temps, à l'environnement et par les systèmes de parenté et de communication qu'il développe.

De fait, le *kartié* est constitué par la superposition de plusieurs espaces :

- un **espace géographique** d'abord, généralement nommé (on est de Crève-cœur Saint-Paul ou de l'Étang, Saint-Paul) et bien délimité par les habitants (le *kartié* de la Caverne va du bord de mer à la falaise, du Cap Marianne à la ravine Bernica). Constitué à l'aune de l'histoire foncière de la région et au fil du déplacement des individus, la référence au lieu géographique participe à l'identité de l'individu (« *ou sa ou sort' ?* ») qui se réclame de sa localité de naissance et/ou de résidence. Au-delà de ce territoire identifié et identifiant, les

individus ont le réel sentiment de se trouver à l'extérieur, à l'étranger, au loin.

- un **espace généalogique** ensuite, constitué au fil du temps par des alliances entre familles souches (Vogel, 1980, Watin, 1982 etc.) par lequel les individus sont « reliés » à l'intérieur d'un système complexe de liens de filiation et d'alliance qui s'exprime par la propriété de terres ou par le *térin-zéritié*. De fait, dans le *kartié*, le voisin est généralement un parent plus ou moins proche.
- un **espace économique** enfin, dans lequel s'échangent des services, des biens... et au centre duquel se trouve généralement une ou deux *boutik* qui constituent le cœur de cette économie locale basée sur le troc, l'échange, le prêt et le *karné-krédi*.

L'espace social du *kartié* est ainsi organisé pour satisfaire l'ensemble des besoins de ses habitants qui n'ont que peu de raisons d'en sortir au quotidien. La proximité entre les individus, garantie par la contiguïté géographique, produit un espace culturellement homogène (Rémy et Voyé, 1992) où est valorisé l'enracinement et l'attachement au territoire.

On n'habite pas dans un *kartié* au hasard : on y est né ou on s'y installe « par cooptation », suite à un héritage ou à un mariage. De fait, dans cet espace géographique, généalogique et économique, « tout le monde se connaît ». La proximité y est clairement une proximité géographique, s'appuyant sur une « sociabilité de l'interconnaissance ». Cette connaissance de l'autre, comme a pu l'indiquer H. Mendras (1976), n'est pas « une perception d'occasion et partielle, limitée à un cadre social ou à une activité particulière » : il s'agit au contraire « d'une connaissance totale et prolongée de la personne d'autrui » et ce « dans l'ensemble des positions sociales actuelles et passées et dans les particularités de sa personnalité ». Cet agencement de la régulation sociale engendre « une très grande prévisibilité des comportements » : « chacun sait comment il doit se conduire » tout en sachant « que les autres attendent de lui tel comportement dans telle situation ». Ces situations sont connues et stéréotypées car « il ne se présente jamais d'occasion d'inventer un comportement neuf, du moins dans le fonctionnement régulier de la

vie sociale ». Dans l'espace restreint du *kartié*, le contrôle social est constant et s'effectue « *de visu* », chacun ayant journallement l'occasion d'apercevoir l'autre et de s'assurer ainsi de la conformité de ses actes. Ce qui n'empêche pas les tiraillements et les tensions souvent liés à des mésententes matérielles et familiales.

Le *kartié* créole est un espace social inégalitaire : sans qu'on puisse toutefois y repérer un quelconque « chef », il existe des légitimités qui se basent sur l'ancienneté d'installation, l'étendue de la parentèle, la propriété foncière, mais parfois aussi sur le militantisme politique. Certains individus ont ainsi la légitimité de représenter les autres et leurs avis et décision peuvent, localement, avoir force de loi. Dans le *kartié*, les individus sont généralement en situation de dépendance (familiale, financière, foncière, politique etc.) les uns par rapport aux autres. Les avis « vont de soi » et sont calqués sur le sentiment général, souvent exprimé par un interlocuteur considéré comme légitime. Cela n'exclut pas les avis divergents ou contraires, mais ceux-ci ne s'expriment généralement pas en public, mais dans l'entre-soi de l'espace domestique.

Au-delà de ces différences, le *kartié* présente une certaine homogénéité culturelle, tous ses membres partageant une vision du monde, un système de valeurs et un « outillage » (Mendras, 1976) intellectuel et verbal quasi-identiques qui s'exprime dans la créolité. De fait, le *kartié* est structuré par un fond culturel unitaire produisant une identité collective, un « nous » collectif, qui se double d'une contrainte morale tendant à dévaloriser la mobilité dans le quotidien. C'est dans le *kartié* que les groupes dits « défavorisés » y trouvent les conditions matérielles et affectives de leur survie (Watin, 2002).

Au final, le *kartié*, qui constitue donc l'unité organique de référence du monde créole, se présente comme un espace de la vie quotidienne, organisé pour satisfaire l'ensemble des besoins habituels de ses habitants, structuré par la parenté, hiérarchisé par l'histoire dans lequel se développe une « sociabilité de l'interconnaissance » et des lieux collectifs de proximité.

### **Le quartier : un découpage administratif**

Avec le développement urbain, on relève l'apparition de nouveaux quartiers qui ne participent pas de la même histoire : ces nouvelles entités sont le plus souvent créées *ex nihilo* dans le cadre

de zone à urbaniser. Elles se définissent essentiellement par un découpage spatial arbitrairement défini sur la base de la trame viaire (entre les rues A et B, depuis la route nationale jusqu'au square par exemple). Le nom du quartier est souvent issu de la réflexion marketing des sociétés chargées de la commercialisation des programmes de logement ou est attribué par les opérateurs sociaux : ainsi l'opération « Carambole » va donner le quartier Carambole.

Sauf dans le cas de relogement, on ne relève que peu de liens généalogiques entre habitants du quartier, ce qui peut évidemment se produire avec le temps. La famille et les amis (souvent des relations professionnelles proches ou lointaines) n'habitent généralement pas le même quartier : ils sont géographiquement éloignés tout en restant proches grâce à la démocratisation des moyens de déplacement et aux technologies de la communication qui se généralisent au milieu des années 1980.

Il arrive bien sûr que des commerces s'implantent dans le quartier et leurs emplacements sont souvent prévus dans le projet d'urbanisme. Mais l'observation (Watin et *al.*, 1992, 2000) montre que ces établissements sont interchangeable et que leurs durées de vie sont faibles. En tout état de cause, ils ne constituent pas le centre d'une vie économique retenant les individus dans les lieux.

On s'installe dans un quartier parce que l'on remplit certaines conditions. Celles-ci sont essentiellement économiques et autorisent ou non de louer un appartement ou une maison dans tel ou tel quartier : on accède à la pierre ou au loyer en fonction de ses moyens. De fait, avec l'expansion urbaine se produit un « tri » social et la production de quartiers sociologiquement « monochromes ». Ainsi, à Saint-Denis, l'INSEE repère des « quartiers sociologiquement bien typés » groupant les familles selon la profession du chef de famille : les quartiers sont en passe de constituer des entités sociologiquement homogènes (Calmard et *al.*, 1992 ; Actif et *al.*, 2003).

Les résidents ne peuvent guère, dans cet espace du quartier finalement réduit à une simple définition géographique, assurer les besoins de la vie quotidienne sans en sortir : pour aller au travail, pour les loisirs, pour faire ses provisions il faut prendre sa voiture ou les transports en commun, ce qui contribue au flux généralisé qui caractérise les espaces urbains et quitter le quartier. Il n'est donc

guère investi par ses habitants, ce qui produit une « sociabilité de l'anonymat » par laquelle les individus s'évitent poliment lorsqu'ils se croisent dans les rares espaces collectifs, que M. Augé (1992) appelle des « non-lieux ».

### **Entre *kartié* et quartier**

Entre *kartié* et quartier, qui constituent les deux extrêmes d'un continuum, toutes les nuances sont possibles, et ce d'autant plus que l'on trouve toujours des *kartié* en milieu urbain, vestiges de la ville coloniale et des quartiers dans les espaces « ruraux », les disponibilités foncières non-extensibles d'une île obligeant les opérateurs à programmer des opérations d'urbanisme et de logement hors des agglomérations.

Il reste que les *kartié*, tels qu'ils viennent d'être décrits, sont menacés : la forte demande de logements nécessaires pour suivre l'évolution démographique, la réhabilitation de quartiers anciens, les importantes opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), mais également la légitime revendication des populations à accéder à la modernité, requête qui témoigne par ailleurs du processus de moyennisation de la société réunionnaise, font que l'on assiste à la disparition progressive des *kartié* au profit des quartiers. La construction de villes se produit ainsi par assemblage de quartiers sociologiquement homogènes générant le développement d'une « sociabilité anonyme » généralisée.

Ainsi, l'observation montre qu'une partie des populations relogées dans des quartiers neufs ou réhabilités, mais habituées au mode de relations sociales des *kartié*, ne trouvent pas, dans ce nouvel environnement, des conditions de vie satisfaisantes. Elles se retrouvent ainsi, malgré elles, et contre de meilleures conditions de logement du point de vue sanitaire et de la sécurité, plus démunies culturellement et socialement que lorsqu'elles habitaient l'ancien logement. Et ce d'autant plus lorsque les conditions de vie sont précaires, l'emploi peu stable, les relations familiales et sociales difficiles. Il arrive alors, surtout en milieu urbain, que le *kartié* s'érige en ghetto, cet espace désignant la conjugaison d'une intégration sociale laborieuse et d'une difficile assimilation culturelle de la modernité (Watin, 2005).

## Les espaces publics

On ne peut que regretter cet aspect manichéen de l'extension urbaine à La Réunion et, s'agissant d'urbanisme durable, il faut s'interroger sur l'intérêt de continuer à produire des nouveaux quartiers à destination de populations peu préparées, ce qui met en péril la cohésion sociale produite dans les *kartié*.

Mais, puisque ce processus semble inéluctable, il importe aujourd'hui de créer, dans les villes de La Réunion, des espaces capables de fédérer les populations autour d'un lieu commun, autour d'un « nous collectif » et de réaliser, à l'échelle de l'agglomération,

« un lieu accessible à tous sans conditions particulières, à l'exception d'un éventuel paiement ou de la réalisation de conditions préalables identiques pour tous, (mais dont la) "fréquentation suppose la soumission à certaines règles, pour que, malgré leur diversité, les personnes qui y accèdent s'y sentent à l'aise" » (Rémy, 1973).

Les espaces publics pourraient constituer ces lieux particuliers, à condition d'en dépasser la simple définition urbanistique et d'y appliquer également une dimension sociologique.

Les urbanistes définissent généralement les espaces publics comme « l'ensemble des lieux ouverts à tous », « généralement sous la responsabilité de collectivités publiques ou de droit privé » (de Sablet, 1991 : 13). Dans ces conditions, les espaces publics sont surtout caractérisés par la morphologie des sites, leur taille, leur implantation et leurs éléments constitutifs.

A cette définition, les sociologues, et particulièrement I. Joseph (1984) et R. Sennett (1992) ajoutent deux contraintes afin d'assurer la qualité « publique » de ces lieux. Pour eux, un espace devient public si, d'une part, il attire potentiellement le plus grand échantillon possible d'individus composant une société grâce au flux qu'il génère. La diversité sociale et culturelle d'une société doit pouvoir se lire dans un espace public. On doit y retrouver des individus de toutes conditions qui considèrent comme un droit naturel la fréquentation d'un tel lieu. Et si d'autre part, il génère de la sociabilité publique. Car il doit se jouer, dans un espace public, un type particulier de relation à l'Autre basée sur « l'inattention civile » et l'égalité. Les individus y tiennent des rôles publics, s'y rencontrent tout en se tenant à distance et, le cas échéant, nouent avec des

inconnus des liens qui ne les engagent que pour le temps de la rencontre dans le respect de leurs positions respectives.

Ainsi, du point de vue de la sociologie, un lieu public, même ouvert à tous, ne constitue donc obligatoirement pas un « espace public » : il suffit qu'il soit approprié par un groupe ou encore qu'une partie de la population s'en estime écartée pour qu'il perde sa qualité « publique ».

Par ailleurs, l'espace public ne décrète pas : il se construit dans le temps grâce à ce que *les individus en font* ; l'espace public est donc d'abord déterminé par *ce qui s'y passe* avant d'être défini par sa morphologie. Un espace devient public s'il garantit le flux des individus grâce à son accessibilité (centralité, dessertes diverses et multiples etc.), s'il permet une circulation aisée (séparation piétons automobiles, aller-retour etc.), s'il offre un éventail le plus ouvert possible de services et d'activités couvrant les goûts moyens des individus, enfin s'il est confortable tout en n'étant pas appropriable.

On le comprend, « réussir » des espaces publics constitue une tâche complexe, non pas techniquement, mais sociologiquement ; au point que les élus, qui en mesurent très justement le coût (entretien, gestion, sécurité etc.), sont réticents à mettre en œuvre de tels chantiers dont le résultat n'est jamais garanti. Ainsi, des enquêtes récentes (Watin et *al.*, 2000, Watin, 2005) montrent que les deux plus grandes villes de La Réunion, Saint-Denis et Saint-Pierre, ne présentent pas d'espaces « réellement » publics.

Mais malgré ces difficultés, il apparaît aujourd'hui clairement que les espaces publics peuvent constituer une réponse à la disparition progressive et inéluctable des *kartié* car ils peuvent, dans une certaine mesure, contrer la généralisation d'une sociabilité anonyme à La Réunion.

## Conclusion

Jusqu'à très récemment, le lien social, qui se construisait et se reproduisait grâce aux relations de parenté et à l'inscription territoriale des personnes au sein du *kartié*, se restructure aujourd'hui au sein de groupes sociaux constitués d'individus partageant des positions socio-économiques proches et s'accommodant d'une sociabilité « anonyme ». La société réunionnaise devient une « société individuelle de masse » dans laquelle il devient urgent de concevoir et de

produire, face à l'inéluctable progression des quartiers, des lieux de production de cohérence sociale.

S'agissant « d'urbanisme durable », il semble urgent de mettre en œuvre, malgré les difficultés, des espaces réellement « publics », où chacun, quelle que soit sa condition, se sente libre de s'y rendre et qui pourraient devenir les lieux de l'accomplissement d'un échange social minimum. Leur existence s'avère nécessaire pour construire une nouvelle forme de cohérence sociale et un sentiment d'appartenance qui dépasse les strictes limites du quartier voire de l'espace domestique.

Michel Watin<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Laboratoire LCF-UMR 8143 CNRS, Université de La Réunion.

## Bibliographie

- Actif, N., C. Berthier, C. Grangé. « Une typologie des quartiers ». *Économie de La Réunion* (INSEE REUNION) 115 (2003) : 11-22.
- Auge, M. *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris: Seuil, 1992.
- Benoist, J. *Un développement ambigu. Structure et changement de la société réunionnaise*. Saint Denis de La Réunion : FRDOI, 1983.
- Calmard, P. et J-B. Herbet. « Saint Denis découpé en 20 quartiers bien typés ». *L'Économie de la Réunion* 61 (1992) : 10-15.
- Chatelain, M-C. « Urbanisation et aménagement comparés de Saint-Denis et de Saint-Pierre de la Réunion depuis 1946 ». Thèse de doctorat. Universités de Paris I et de Paris X, 1993.
- Cheynet, A. *Les Muselés*. Paris : L'Harmattan, 1977 .
- Condominas, G. « Pour une définition anthropologique de l'espace social » *ASEMI VIII.2 Paris* (1977) : 5-54.
- Desport, J.-M. *De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848*. Saint-André de La Réunion : Océan Editions, 1989.
- Di Meo, G. *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan, 1998.
- Eve, P. « Vers l'affirmation de la notion de "ville" à l'île Bourbon et à l'île de France ». *Le cabinet des curiosités, Mélanges offerts à Claude Wanquet*, Textes réunis par C. Couelle. Paris : L'Harmattan, Université de La Réunion, 2000. 33-50.
- Fuma, S. *Une colonie île à sucre ; l'économie de La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle*. Saint André de La Réunion : Océan Editions, 1989.
- Gauvin, A. *Quartier 3 Lettres. Roman réunionnais*. Paris : L'Harmattan, 1980.
- Jauze, J-M. *Dynamiques urbaines au sein d'une économie sucrière : la région Est-Nord-Est de la Réunion*. Paris/Saint-Denis de La Réunion : Université de La Réunion, L'Harmattan, 1997.
- Joseph, I. *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*. Paris : Méridiens, 1984.
- Marimoutou, M. « Immigrants indiens, engagement et habitations sucrières. La Réunion, 1860-1882 ». Université Populaire, 1986.
- Mendras, H. *Sociétés paysannes*. Paris : A. Colin, 1976 .
- Mintz, S. *Taso. La vie d'un travailleur de la canne*. 1<sup>re</sup> éd. angl. : 1960. Maspéro : Paris, 1979.
- Ottino, P. « La Réunion : l'organisation familiale des Blancs des Hauts ». *Le monde rural à la Réunion. Mutations foncières, Mutations paysagères*. Ed. B. Cherubini. Paris/Université de La Réunion, L'Harmattan, 1996 : 259-98.
- Paquot, Th. *Vive la ville ! Panoramiques*. Paris : Arléa-Cordet, 1994.

- Pelletier, J. *La Chaloupe : unités domestiques et rapports de parenté*. Saint-Denis de la Réunion : Collection des travaux du CUR, 1982.
- Potier, R. et J. « Étude anthropologique d'une zone sucrière à La Réunion. Le Gol et son aire d'approvisionnement ». Musée d'art et d'archéologie de Tananarive, Miméo, 1973.
- Remy, J.: « La dichotomie privé/public dans l'usage courant : fonction et genèse ». *Recherches sociologiques* 1 (mai 1973) : 10-38.
- Remy, J. et L. Voye. *La ville : vers une nouvelle définition ?* Paris : L'Harmattan, 1992.
- Sablot (de), Michel. *Les espaces publics*. Paris : Editions du Moniteur, 1991.
- Sennett, R. *La ville à vue d'œil*. Paris : Plon, 1992.
- Trouilloud, P. « *La rue de Paris : approche ethnologique* ». Mémoire de maîtrise, Institut d'Anthropologie, Université de La Réunion, 1980.
- Vogel, Cl. *Be Cabot : approche ethnologique d'un éco-système*, Saint-Denis de La Réunion : Collection des travaux du CUR, 1980.
- Watin, Michel. « Grande Ferme : dynamique foncière et stratégie foncière dans une zone d'élevage des Hauts de la Réunion ». Mémoire EHES, Miméo, 1982. 245 p.
- Watin, Michel, B. Vidal et D. Chabrand. *Espaces Publics et programmation urbaine à La Réunion*. D.D.E., C.A.U.E., U.R.A. 1041 du CNRS, Editions du Service Technique de l'Urbanisme (S.T.U.), Ministère de l'Equipement, 1992. 80 p.
- Watin, Michel et J.-D. Compain. « Dynamique des espaces publics à la Réunion ». *Espace public espace de vie*. La Réunion : CAUE, DDE, DRAC, 2000 : 3-5.
- Watin, M. *Réseaux et lieux publics : émergence des espaces urbains et communicationnels à La Réunion*, Coll. Villes et entreprises. Paris : L'Harmattan, 2005.
- Wolff, E. « Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de La Réunion ». *Méridiens*. Paris : Klincksieck, 1991.
- Wolton, D. *Penser la communication*. Paris : Flammarion, 1997.